



Maisons-Alfort, le 12 novembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide PERADIS**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **DELAVAL** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le nouveau produit biocide **PERADIS** et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi LRE n°2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide, PERADIS.

### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le nouveau produit PERADIS est un biocide de type 4 composé de 50 g/L d'acide péracétique et 230 g/L de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme liquide.

L'acide péracétique et le peroxyde d'hydrogène sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique des substances actives :	1) acide péracétique 2) peroxyde d'hydrogène
N°CAS :	1) 79-21-0 2) 7722-84-1
Type de produit :	TP 4

**CONSIDERANT**

- Que l'essai selon la norme EN 13697 relatif à la désinfection de matériel de laiterie n'est pas recevable (deux souches bactériennes validées au lieu des quatre souches obligatoires) pour l'usage demandé.

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Anses émet un avis défavorable à demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20090207, du produit PERADIS, présentée par DELAVAL.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** première demande d'autorisation de mise sur le marché, acide péracétique, peroxyde d'hydrogène, TP4